



secretariat67

11 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

06.58.63.57.51

Marilynelombardelli67@gmail.com

Conditions Générales de Vente

PREAMBULE	2
Article 1 : Objet	2
Article 2 : Dispositions générales	2
Article 3 : Prix	3
Article 4 : Modalités d'exécution	3
4.1 – Délai et livraison :	3
Article 5 : Paiement	4
Article 6 : Pénalité de retard	4
Article 7 : Responsabilité	4
Article 8 : Droits de propriété intellectuelle	5
Article 9 : Confidentialité	5
Article 10 : Protection des données personnelles	5
Article 11 : Droit applicable et clauses	5



secretariat67

11 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

06.58.63.57.51

Marilynelombardelli67@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Entre la société Secrétariat67, 11 rue de la Vedette 67700 SAVERNE, immatriculée sous le numéro SIRET 519 541 734 00025, représentée par Madame Marilyne LOMBARDELLI en qualité de micro-entrepreneur, dûment habilité aux fins des présentes.

La société peut être jointe par mail suivant : marilynelombardelli67@gmail.com

D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de services de la société,

Ci-après, le Client

D'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La société Secrétariat67 est éditeur de services de secrétariat et de comptabilité à destination des professionnels. La liste et le descriptif des services proposés par la société Secrétariat67 peuvent être consultés sur le site <https://secretariat67.mozello.com/> ou sur demande de brochure à l'adresse électronique susmentionnés.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des services proposés par Secrétariat67.

Article 2 : Dispositions générales

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services de secrétariat et/ou de comptabilité qui sont passées à Secrétariat67, 11 rue de la Vedette 67700 SAVERNE, représentée par Marilyne LOMBARDELLI, agissant en qualité de secrétaire indépendante, micro-entrepreneur.

Toute acceptation du devis en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.



secrétariat67

11 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

06.58.63.57.51

Marilynelombardelli67@gmail.com

Article 3 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, la TVA est non applicable (article 293B du CGI).

La société Secrétariat67 s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prestations de Secrétariat67 se déclinent à l'heure selon le lieu d'exécution :

- Au domicile de Secrétariat67 (télétravail) : 21€/h
- Dans les locaux de l'entreprise cliente : 25€/h

Toute heure commencée est due à partir de la 30^{ème} minute.

Toute prestation devant être réalisée en urgence (moins de 24h) sera majorée de 25% et de 50% si elle doit être réalisée le week-end ou un jour férié.

Les frais de réexpédition pour vos travaux resteront à la charge de Secrétariat67. Seuls les envois directs destinés à vos clients/fournisseurs vous seront refacturés selon le tarif en vigueur de La Poste.

Article 4 : Modalités d'exécution

Toute prestation fera l'objet d'un devis détaillé établi en double exemplaire auquel seront annexées les présentes Conditions Générales de vente.

La validité du devis est de 1 mois, au-delà, il devra être réexaminé.

En cas d'accord, un exemplaire du devis devra être retourné daté, signé et revêtu de la mention manuscrite « Bon pour accord » et aura pour valeur de contrat de prestation de service une fois approuvé par le client. Ce devis devra être accompagné des présentes Conditions Générales de Vente signées et portant la mention « Lu et accepté ».

4.1 – Délai et livraison :

Secrétariat67 s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire pour réaliser la mission qui lui aura été confiée par le client.

Dans le cadre de prestation à domicile, Secrétariat67 s'engage également à restituer les documents et travaux effectués pour le compte du client à celui-ci au délai fixé et par l'un des différents moyens retenus lors de l'acceptation du devis : courrier postal, courrier électronique ou le cloud.

Tout retard raisonnable dans la livraison de la prestation ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.

La responsabilité de Secrétariat67 ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente



secrétariat67

11 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

06.58.63.57.51

Marilynelombardelli67@gmail.com

découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Article 5 : Paiement

Le règlement des prestations s'effectue

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire

Le règlement sera effectué aux conditions suivantes :

Paiement à réception de la facture et à 15 jours suivant la réception de celle-ci.

Aucun escompte ne sera accordé pour tout paiement anticipé.

Article 6 : Pénalité de retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées à l'échéance, le client doit verser à Secrétariat67 une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la prestation (taux révisé tous les 6 mois, Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (article 441-10 et D. 441-5 du code de commerce).

Toutefois, la facture peut être contestée et fera l'objet d'une réclamation par le client qui devra être transmise par écrit et envoyé par courrier postal (avec accusé de réception) à Secrétariat67, au plus tard sept jours ouvrables après réception. Passé ce délai, le client ne pourra contester ladite facture.

Article 7 : Responsabilité

La responsabilité de Secrétariat67 ne saurait être engagée en cas d'empêchement de l'exécution normale de la prestation découlant de cas de force majeure, et ce en vertu des dispositions de l'article 1148 du Code Civil.

Dans le cas de force majeure, les obligations de la mission seront suspendues.

Le client est le seul responsable du contenu des documents dont il demande l'exécution. Il convient que Secrétariat67 n'encourra aucune responsabilité en raison de toute perte de bénéficiaires, de trouble commercial, de dommage que le client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.



secrétariat67

11 rue de la Vedette

67700 SAVERNE

06.58.63.57.51

Marilynelombardelli67@gmail.com

Article 8 : Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement, toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de Secrétariat67.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes Conditions Générales de Vente.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

Article 9 : Confidentialité

Secrétariat67 s'engage à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par le client où auxquelles Secrétariat67 aura accès à l'occasion de l'exécution du présent accord.

Article 10 : Protection des données personnelles

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Afin de faire valoir ses droits, le client formulera sa demande par écrit auprès de Secrétariat67, soit par courrier postal, soit par courrier électronique.

Article 11 : Droit applicable et clauses

Toutes les clauses figurants dans les présentes Conditions Générales de Vente seront soumises au droit français.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales de Vente.

Tout litige découlant des présentes conditions et n'ayant pas trouvé de solution amiable, sera soumis au Tribunal du lieu de Secrétariat67, soit le Tribunal de Saverne.